



## **Compte Rendu du Conseil d'Administration du Comité Auvergne du 21 août 2024 en visioconférence**

### **Sont représentés :**

**Les clubs de :** Aurillac, Ceyrat, Chamalières, Châtel, Cusset, Dore l'Eglise, Montluçon, St Chély, St Flour, Vichy (soit 10 Clubs représentés).

**Bureau :** Catherine Haniez, Violaine Chauliat, Véronique Dumas, Jean-Philippe Faulconnier, Marie-Hélène Volta.

**Délégués régionaux :** Nicolas Chanson (Jeunes & Scolaires), Patrick Asselin (Classique).

### **Absents et Excusés :**

**Clubs de :** Bort les Orgues, Brioude, Cournon, Creuzier, Dompierre, Issoire, Neuvic, St Amand, Ydes, Yzeure (soit 10 Clubs non représentés).

Ce qui représente 17 voix sur un total de 29. Le quorum étant atteint, le CA peut délibérer et voter valablement.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Mot d'accueil,
- 2 - Bilan des licences pour cette saison 2023-2024
- 3 - Bilan des mesures de simplification mises en place pour la trésorerie : virements bancaires, fiche de suivi des épreuves ...
- 4 - Bilan financier des épreuves et mesures mises en place depuis cet exercice (tableau récap joint)
- 5 - Jeunes et scolaires : point sur les activités et projets pour l'année à venir.
- 6 - Nouvelles licences au 1<sup>er</sup> septembre 2024
- 7 - Cessation d'activité du Club d'Yzeure : matériel à céder (liste jointe).
- 8 - A.G. et représentativité des licenciés
- 9 - Questions diverses :
  - Calendrier 2024-2025
  - Site Internet du Comité
  - Géographie des Comités
  - Suppression de Scrabblorama
  - .....

## **1 - Mot d'accueil**

La Présidente ouvre la séance à 18h et remercie les participants de leur présence.

A noter la présence pour la 1<sup>ère</sup> fois de Anne, nouvelle Présidente du Club de Montluçon, Christiane pour le Club de St Chély, Gérard pour le Club de Châtel, Marie-Claire pour le Club de Aurillac.

## **2 – Bilan des licences :**

Cette saison 2023-2024 se termine avec un effectif de 435 licenciés (dont 26 dans la section jeunes du club de Chamalières). Légère progression par rapport aux années précédentes malgré le non-renouvellement de 53 licences enregistré cette année. (415 au 31/08/2022 et 425 au 31/08/2023).

## **3 – Bilan des mesures de simplification mises en place pour la trésorerie : virements bancaires, fiche de suivi des épreuves**

Violaine constate que pour répondre à sa demande initiale, tous les clubs ont adopté les virements à la place des chèques. Elle remercie l'ensemble des présidents et trésoriers qui ont bien voulu jouer le jeu et lui simplifier grandement la tâche.

La nouvelle « fiche de suivi d'épreuves » mise en place cette année est agréée par les clubs organisateurs d'épreuve, aucune modification n'est demandée elle est donc pérennisée.

## **4 – Bilan financier des épreuves et mesures mises en place depuis cet exercice (tableau récap joint)**

Un tableau Excel récapitulatif de l'ensemble des épreuves de cette saison a été transmis à tous les présidents de Clubs, faisant apparaître épreuve par épreuve le bilan de chacune. Seuls les Interclubs affichent un déficit, qui s'explique par la présence de clubs extérieurs au Comité Auvergne (3 équipes de Bourges). Financements à revoir si cette situation se re-présente.

Concernant le bilan des mesures mises en place cette année, en remplacement de la suppression des aides individuelles aux qualifiés :

Indemnité forfaitaire de 5€ aux administratifs (arbitres/ramasseurs) : 445€

Dotations aux clubs : incidence du passage de 4 à 6 € par licencié : 850€

Incidence du passage de 3.50 à 4€ par personne présente lors des épreuves fédérées ou Comité : 561,50€

Soit un total de 1 856,50€.

Suppression des aides individuelles : estimation sur la base des années antérieures, moyenne de 15 à 20€ par épreuve pour 2022 et 2023.

Pour 81 participants aux qualifs de Vichy 2024, économie estimée à  $81 * 20€ = 1 417,50€$

Dotations aux Championnats du Monde sur la base 2023 de 100€ par joueur (information rajoutée à la demande de Nicolas pour une meilleure estimation des économies réalisées cette année) : 10 participants en 2024 = 1 000€

Economie totale de  $2 417,50 - 1 856,50 = 561€$

L'objectif du Comité n'étant pas de faire des économies pour mettre de l'argent de côté, une nouvelle réflexion devra être conduite en début de saison prochaine pour l'utilisation des fonds.

## **5 - Jeunes et scolaires : point sur les activités et projets pour l'année à venir.**

Nicolas déplore la suppression des aides individuelles allouées précédemment aux jeunes, et souhaiterait leur rétablissement.

Après discussion « autour de la table », et sans remettre en cause la suppression de ces aides, la proposition suivante est faite : une rubrique comptable sera dédiée aux activités des Jeunes, dont Nicolas décidera de l'utilisation. Il faudra déterminer plus précisément les modalités d'alimentation de cette rubrique, premières pistes évoquées : fraction de la licence « jeunes » qui revient au Comité, dotation aux clubs (actuellement 6€ par licencié) en fonction de leur effectif jeunes au 31 décembre (ne concerne actuellement que Chamalières), recette des tournois organisés en faveur des jeunes, dotation de 4€ par personne présente lors de ces tournois, déduction faite du remboursement au réel des frais de goûter / casse-croûte engagés par le Club organisateur, dons personnels ....

Cette proposition est votée et adoptée à l'unanimité, et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

## **6 - Nouvelles licences au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :**

Tous les clubs ont reçu le tableau récapitulatif des licences issu du « Caramel Infos n°4 », également disponible sur le site internet du Comité.

Pour rappel, cette formule est mise en place pour 2 ans, à l'issue desquels la Fédé fera un bilan des finances et des effectifs des licenciés. A noter qu'il s'agit d'un choix individuel et non pas imposé par le Club. Il y aura donc plusieurs licences possibles dans un même club.

Pour ce qui est des simultanés joués en Club, les joueurs en « licence loisir » pourront les jouer et être arbitrés comme les autres, mais ils seront « décochés » à l'inscription dans Duplitolp.

Il est également précisé qu'un joueur en « licence loisir » pourra en cours d'année passer en « licence premium » s'il souhaite faire des compétitions. Par contre l'inverse ne sera pas possible (passer de « premium » à « loisirs » en cours d'année).

## **7 - Cessation d'activité du Club d'Yzeure : matériel à céder (liste jointe).**

Le Club d'Yzeure ne reprendra pas ses activités au 1<sup>er</sup> septembre par manque d'effectif suffisant, les joueurs se répartiront dans les Clubs existants. Merci à Dominique Levoyer d'avoir repris le flambeau pour permettre au Club de fonctionner quelques années supplémentaires.

Une liste des matériels restants a été diffusée à l'ensemble des Clubs, Martine voudrait pour Vichy 2 boîtes de bulletins pour rangement après DA, le reste sera stocké à Châtel (stock Comité) pour mise à disposition des Clubs si besoin.

## **8 - A.G. et représentativité des licenciés**

Sujet évoqué lors de la réunion visio du BD du 15 mai 2024.

Dispositions actuelles : chaque licencié présent à l'A.G. peut détenir 1 pouvoir, et le Président du Club peut détenir l'ensemble des pouvoirs des membres de son club sans limitation. Inconvénient : si le Président ne participe pas à l'AG, son Club n'est pas (ou peu) représenté.

Deux propositions ont été faites pour soumettre au CA :

1) - Chaque licencié présent à l'AG pourrait détenir jusqu'à 5 procurations des membres de son club

2) - Le Président délègue ses pouvoirs à une autre personne de son Club qui aura les mêmes prérogatives que lui, donc la possibilité de détenir toutes les procurations des licenciés de son club.

Après discussion des membres présents, la formule suivante est adoptée : chaque licencié présent à l'A.G. pourra détenir 5 procurations des joueurs de son Club, **ET** le président pourra déléguer ses pouvoirs à une autre personne de son Club qui aura alors les mêmes prérogatives que lui.

Cette proposition est votée et adoptée à l'unanimité.

Le Règlement Intérieur sera mis à jour et disponible sur le site du Comité (documents dans Padlet).

## 9 - Questions diverses :

### ○ Calendrier 2024-2025

La 1<sup>ère</sup> version du calendrier 2024-2025 a été diffusée et mise à disposition sur le site du Comité. Reste à programmer le Championnat Régional, le championnat départemental 63 et si possible un nouveau TH en faveur des jeunes.

Au vu du calendrier, le Championnat Régional et le départemental 63 pourraient se tenir les 9 et 30 mars 2025. Nicolas transmettra la demande à Cédric pour l'organisation à Chamalières.

Le calendrier fédéral a regroupé 2 épreuves sur le 15 mars, le Simultané mondial des jeunes et le simultané scolaire. Le Simultané Mondial des Jeunes se jouera à Chamalières, et 2 autres centres organiseront le Simultané scolaire. Après consultation hors réunion, Châtel (45 places) et Vichy (22 places) pourront l'organiser.

Nicolas indique que le Championnat de France des jeunes aura lieu du 25 au 28 avril 2025 dans la Loire (Roanne).

Une nouvelle version du calendrier mis à jour sera prochainement diffusée.

### ○ Site Internet du Comité

Les statistiques fournies par Gérard Hubert qui a créé et alimente ce site montrent un certain succès. L'ensemble des participants le félicitent pour la clarté du site, et la bonne réactivité des résultats d'épreuves et informations diverses.

### ○ Géographie des Comités :

L'Auvergne étant concernée par le regroupement envisagé par la Fédé, Catherine s'est proposée pour participer au groupe de travail mis en place. Il n'y a pas d'autre candidat intéressé.

### ○ Suppression de Scrabblerama

Scrabblerama va cesser sous sa forme actuelle en fin d'année. Nombre de rubriques sont transférées sur le SGP (Site Grand Public) et un groupe de travail est constitué pour élaborer une nouvelle revue en remplacement. Il n'y a pas de candidats auvergnats pour en faire partie.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h30.

Catherine HANIEZ.

*Le 28 août 2024.*